



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°766) DE MISE A DISPOSITION, DES SALLES BOUQUET, POLE DOCUMENTAIRE ET SALLE DE SPECTACLE GEORGES-POMPIDOU, A L'ASSOCIATION « GINETTE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-091  
EN DATE DU 08 MARS 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Ginette » représentée par Madame Inez KARSSSEN, en qualité de Présidente, et domiciliée, 8 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris, d'organiser des répétitions, dans la salle Bouquet, le 30 novembre 2021 de 17h15 à 20h et le 6 février 2022 de 14h à 19h30 (agent de sécurité présent en plus jusqu'à 20h30), pour des répétitions dans le Pôle Documentaire, le 29 janvier 2022 de 9h30 à 16h et le 5 février 2022 de 10h à 14h, pour des représentations – entrée libre – dans la Salle Pompidou, le 7 février de 13h à 21h, le 8 février de 14h à 22h, le 9 février de 11h à 17h (représentation à 14h30) et le 11 février de 11h à 23h (représentation à 14h30 et 20h) ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Ginette » représentée par Madame Inez KARSSSEN, en qualité de Présidente, et domiciliée, 8 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris,, une convention de location de salle pour un montant de 55,08 TTC (cinquante-cinq euros et huit centimes), afin d'organiser des répétitions, dans la salle Bouquet, le 30 novembre 2021 de 17h15 à 20h et le 6 février 2022 de 14h à 19h30 (agent de sécurité présent en plus jusqu'à 20h30), pour des répétitions dans le Pôle Documentaire, le 29 janvier 2022 de 9h30 à 16h et le 5 février 2022 de 10h à 14h, pour des représentations – entrée libre – dans la Salle Pompidou, le 7 février de 13h à 21h, le 8 février de 14h à 22h, le 9 février de 11h à 17h (représentation à 14h30) et le 11 février de 11h à 23h (représentation à 14h30 et 20h) ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220308-Imc1H9285H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/03/2022  
Date de Publication : 08/03/2022